

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

VENTES

MAXIMUM : 10% HORS T.V.A SUR LE PRIX DE VENTE DETERMINE

LOCATIONS

HABITATION :

Commission :

Honoraires visite, constitution dossier et rédactions de bail : 12 €/ m²

Honoraires Etat des Lieux : 3 €/ m²

COMEMRCE :

Commission :

Sur le loyer en principal de la première année 10 % H.T

Sur le loyer en principal des années suivantes 2 % H.T

Honoraires de rédaction d'un bail commercial 650,00 € H.T

**ETANT PRECISE QUE NOUS NE SOMMES HABILITES A LA REDACTION DES
CONTRATS DE LOCATIONS OU BAUX QUE DANS LE CADRE D'UN MANDAT
DE LOCATION EN AUCUN CAS NOUS PROCEDONS A DE REDACTION
D'ACTES SEULE
CECI CONFORMEMENT A LA LEGISLATION**